

## **AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)**

### **ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN À LA VÉRIFICATION (SPSV)**

N° de l'invitation.: 100022506

Autorité contractante : Yves Cormier

Courriel : [yves.cormier@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:yves.cormier@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

**Cette DP s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le volet 1, Services de vérification interne, dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement portant sur des services professionnels de soutien à la vérification (SPSV) (E60ZQ-180001)**

**Les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une proposition :**

1. A Hundred Answers Inc.
2. Altis Human Resources (Ottawa) Inc.
3. Aniko Consultants Inc., Samson & Associés-CPA Consultation Inc.-Samson & Associates CPA Consulting Inc., in Joint Venture
4. BDO Canada LPP
5. Deloitte LPP
6. Ernst & Young LPP
7. KPMG LPP
8. MNP LPP
9. Niewe Technology and Consulting Ltd.
10. Orbis Risk Consulting Inc.
11. Pricewaterhouse Cooper LPP
12. QMR Staffing Solutions Incorporated
13. QMR Staffing Solutions Incorporated, Windreach Consulting Services Incorporated, In Joint Venture
14. Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.
15. RSM Canada Consulting LP; RSM Alberta LLP; Government Solutions Group LLP – In Joint Venture
16. Samson & Associés CPA/Consultations Inc.

#### **Accords commerciaux :**

Cette exigence est soumise aux dispositions de l' Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), Accord de libre-échange Canada-Panama, Accord de libre-échange Canada-Corée, Accord de libre-échange Canada-Honduras, Accord de libre-échange canadien (ALEC), Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni), Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), Accord de libre-échange Canada-Colombie, Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP).

#### **RÉSUMÉ DU PROJET ET DURÉE PRÉVUE DU CONTRAT**

L'objectif de cette demande est d'obtenir un éventail de service d'audit interne. La direction pourrait réquisitionner une équipe complète, une équipe partielle, ou un seul expert en la matière pour entamer un audit interne ou prodiguer des conseils. L'entrepreneur, ainsi que les ressources fournies par celui-ci, doivent travailler avec le personnel de la direction d'audit interne pour compléter leur tâche.

Emploi et Développement Social Canada cherche à établir jusqu'à deux (2) contrats pour des services d'audit interne « sur demande », à partir de l'octroi du contrat jusqu'au 31 mars 2024, et quatre (4) périodes d'option d'une (1) année chacune.

## PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (80%) et du prix (20%)

## EXIGENCES DE SÉCURITÉ

### Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien : dossier Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) liste des exigences relatives à la sécurité des services professionnels centralisés #23

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **secret**, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **secret**, délivrées par le Programme de Sécurité des Contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **protégés/classifiés**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **tous** détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **fiabilité ou secret** tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC
3. L'entrepreneur **ne doit pas** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau **protégés/classifiés** tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées jusqu'au niveau **secret**
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **ne** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  1. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu),
  2. du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition)